

COLLECTE DES CARTONS ET FILMS PLASTIQUES

Consignes de tri



Cartons vides,
aplatis et pliés

Exclusivement
les films
plastiques étirables,
rétractables et bulles

Les cartons et les films plastiques
DEVRONT être

- non souillés
- stockés à l'abri de l'humidité
- déposés dans le bac à couvercle jaune

INTERDITS A LA COLLECTE :

- Les produits de calage (polystyrène...)
- Les produits souillés (avec des solvants, huiles ou autres...)



Une alternative à l'incinération : le recyclage



1

Sortir le/les contenant(s) à couvercle jaune
à l'emplacement des ordures ménagères



2

Collecte
des cartons/films plastiques

Regroupement, tri
et conditionnement
pour le départ
vers une usine
de recyclage

3



4

Recyclage des cartons
et des films plastiques
en produits divers

COLLECTE

Le jeudi - Entre ~~8~~ h et ~~16~~ h - Tous les 15 jours

(Se référer au calendrier des collectes joint).

Le saviez-vous ?

• Une tonne de cartons recyclés = 2,5 tonnes de bois économisées

• Une tonne de plastique recyclé = 700 kg de pétrole économisés